

Monsieur Le Maire  
Mairie  
56110 GOURIN

Vannes, le 4 mai 2023

Objet : *Suppressions d'emplois.*

## AVIS du CST

Monsieur Le Maire et cher Collègue,

Par courrier en date du 6 mars 2023, vous avez sollicité l'avis du Comité Social Territorial Départemental concernant la suppression de deux postes :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

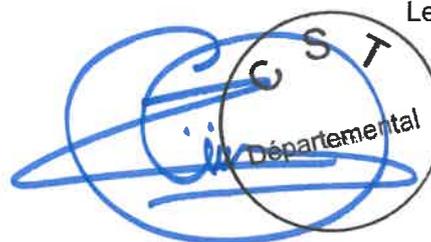
Le comité s'est réuni le 4 mai 2023.

Les membres du collège des représentants des collectivités et établissements publics et les membres du collège des représentants du personnel, ont émis, après vote, **un avis favorable à l'unanimité** sur vos projets.

Toutefois, ils souhaitent attirer votre attention sur l'obligation de saisine préalable de l'instance avant la prise de délibération.

Je me permets de vous rappeler que cet avis doit être porté par tout moyen approprié à la connaissance des agents en fonction dans votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président du Comité Social  
Territorial départemental,

Dominique LE NINIVEN.

*Affaire suivie par Sabine MAGADUR  
Référente CST  
Nos réf. : SM n° 2023/77*